

**Chambre Syndicale
des Cinémas de Normandie**

N/Réf : RP/YD

Elbeuf, le 30 juin 2025.

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à la suite du succès de l'opération « La Fête des Cinémas Normands 2024 », opération qui s'est déroulée dans toutes les salles participantes de la Région Normandie et qui a réuni plus de 65.000 spectateurs, la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie continue sa collaboration avec la Région Normandie et Normandie Images avec la reconduction de cette opération pour 2025.

Les principes d'organisation générale de l'opération **LA FETE DES CINEMAS NORMANDS – ÉDITION 2025** sont les suivants :

1/ORGANISATION GÉNÉRALE

- Pendant 3 jours, **du vendredi 26 au dimanche 28 septembre 2025**, toutes les salles de la Région Normandie souhaitant participer à cette opération proposent aux spectateurs une programmation exceptionnelle composée d'avant-premières régionales (avec Normandie Images), de films d'exclusivité et de reprises, le tout au tarif unique de **5€00 pour tous**, à toutes les séances.
- La Région Normandie, Normandie Images et La Chambre syndicale des Cinémas de Normandie assurent la promotion de cette opération par la mise en place d'une campagne de promotion comprenant la diffusion de visuels et d'un spot dans les cinémas ainsi qu'une campagne de presse et de radio.

2/ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA REGION

- Pour contribuer à cette opération, La Région Normandie verse à la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie **une subvention**. La Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie se réserve le droit de déduire de cette subvention le montant des frais qu'elle aura engagés pour l'organisation de cette manifestation sans que ce montant de la déduction puisse être supérieur à 5% de la subvention totale.
- La subvention finale sera répartie **au prorata des entrées payantes réalisées par chacune des salles participantes à l'opération sur la période du 26 au 28 septembre 2025**.
- Le virement correspondant vous sera adressé directement par la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie avant la fin d'année.

3/ MATÉRIEL DE COMMUNICATION

- Le matériel de communication pour promouvoir l'opération (La Fête des Cinémas Normands) sera le suivant :
 - Visuel 120 X 160 (jpeg et pdf)
 - Spot 1920 X 1080 (dcp et mpeg)
- Les salles participants à l'opération s'engagent à mettre en avant dans leur cinéma (hall, façade, circulation, site internet, programme papier...) l'ensemble du matériel mis à disposition et à mentionner le partenariat avec la Région Normandie et les autres partenaires lors de toute communication sur la manifestation.
- Le matériel de communication sera adressé aux salles participantes par la Chambre Syndicale des cinémas de Normandie début juillet.

4/ DIVERSITÉ DE PROGRAMMATION

- Pour la crédibilité et l'intérêt de LA FETE DES CINEMAS NORMANDS, tant vis à vis des élus de la Région que de la presse et de nos spectateurs, il est important de proposer pendant ce week-end **une programmation dynamique et diversifiée**, touchant tous les publics.
- Pour que ces 3 jours soient encore plus festifs, il est important que vous sollicitiez les distributeurs pour obtenir un ou plusieurs films en avant-première (régionales ou nationales) ainsi que la venue d'équipe de films.

5/COMMUNICATION DES INFORMATIONS & RETRO PLANNING

- La Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie assure la centralisation des informations concernant LA FETE DES CINEMAS NORMANDS. Vous pouvez nous communiquer ces informations :
 - ➔ Par téléphone 02.32.96.04.02 (ligne directe de Yoann DURAND)
 - ➔ par Email à l'adresse suivante : accueil@cinemas-normandie.info

Dès la fin de l'opération, afin que la CSCN puisse consolider les entrées et procéder à la répartition de la subvention, le cinéma transmet par mail à la CSCN:

- a. Un récapitulatif global des entrées (non scolaires) par jour de la semaine
- b. La copie des bordereaux de cinéma et de l'état de synthèse de la période concernée ou un état informatique officiel.
- c. Un RIB

Aucun versement de subvention ne pourra être effectué sans la transmission de ces documents.

Le fait de participer à l'opération « LA FETE DES CINEMAS NORMANDS – ÉDITION 2025 » implique de s'engager à respecter la totalité des modalités d'organisation exposées dans les paragraphes ci-dessus. Le fait de ne pas les respecter, totalement ou partiellement, pourra entraîner le non-versement de la quote-part de la participation financière de la Région revenant à votre salle.

Dans le contexte actuel, il est exceptionnel d'avoir pu obtenir le renouvellement de cette opération avec la mise en place de cette subvention pour une manifestation organisée dans les salles de cinéma.

C'est pourquoi j'espère que l'ensemble des exploitants Normands s'associeront à nouveau massivement à cette opération et feront de « LA FETE DES CINEMAS NORMANDS » une grande fête régionale du cinéma pour tous les Normands.

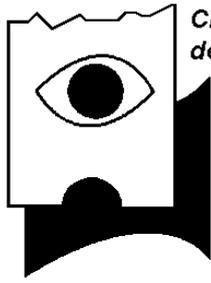
Afin de valider votre participation à l'opération, je vous serais gré de bien vouloir me retourner, au plus tard le 15 aout 2025, le formulaire de participation ci-joint dûment signé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Collègues, en mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Richard PATRY



Chambre Syndicale
des Cinémas de Normandie

Chambre Syndicale des
Cinémas de Normandie
Square Raoul Grimoin Sanson
76500 ELBEUF

LA FETE DES CINEMAS NORMANDS 2025 FORMULAIRE DE PARTICIPATION

A retourner avant le 15 aout 2025 à l'adresse ci-dessus ou par mail : accueil@cinemas-normandie.info

Je soussigné,, responsable du cinéma....., déclare avoir pris connaissance des modalités d'organisation de l'opération **LA FETE DES CINEMAS NORMANDS qui se déroulera du vendredi 26 au dimanche 28 septembre** dans les salles de cinéma de la Région, modalités exposées dans la lettre convention de la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie.

Je souhaite participer à cette opération pour l'année 2025 et m'engage à respecter scrupuleusement l'ensemble des modalités d'organisation.

En particulier, j'ai bien pris note des points suivants :

- La répartition du montant de la participation financière de la Région sera calculée au prorata des entrées payantes réalisées par chacune des salles participantes à l'opération sur la période du 26 au 28 septembre.
- Je m'engage à proposer, au cours de cette opération, une programmation dynamique et diversifiée, touchant tous les publics et comprenant si possible un ou plusieurs films en avant-première.
- Je m'engage à communiquer, dans les délais impartis, à la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie la participation de ma salle à l'opération afin que celle-ci puisse assurer la promotion et la coordination de l'opération et à mentionner le partenariat avec la région Normandie dans toute communication à propos de cette opération.
- Dès la fin de l'opération je m'engage à communiquer à la CSCN par mail, l'état de synthèse ainsi que les bordereaux pour la période concernée et le RIB.

Lu et approuvé à le _____ *Signature & cachet*
Pour le cinéma

